



IFAP

Durée totale : 1 540 heures

Enseignements Théoriques et Pratiques
réalisée à l'institut ou à distance

770 heures

22 semaines

+

=

44 semaines

Formation Clinique
réalisée en Milieu Professionnel

770 heures

22 semaines



Hôpitaux et cliniques



Structures d'hébergement



Domicile
du patient

Structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne

[illegible]

Organisation de la formation clinique

La formation en milieu professionnel comprend **770 heures** correspondant à un total de **22 semaines de 35 heures**.

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées:

- période A de **5 semaines (175 heures effectives)**
- période B de **5 semaines (175 heures effectives)**
- période C de **5 semaines (175 heures effectives)**
- période D de **7 semaines (245 heures effectives)** : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.

Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'auxiliaire de puériculture :

- Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Période	Durée de la période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
A	5 semaines	Les périodes A, B et C doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes: - Prise en soins d'enfants présentant une altération de leur état de santé physique et/ou mentale, soit stabilisée, soit en phase aiguë - Prise en soins d'enfants dans leur vie quotidienne	Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les <u>3 missions</u> , une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions: Mission 1: Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale Mission 2: Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3: Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes. – Bloc 1: Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale – Bloc 2: Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration – Bloc 3: Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants – Bloc 4: Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention – Bloc 5: Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
B	5 semaines			
C	5 semaines			
D	7 semaines	Période intégrative en milieu professionnel, en fin de formation, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences	La période D doit porter sur les 3 missions de l'AS	La période D doit porter sur les 5 blocs de compétences de l'AS: – Bloc 1: Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale – Bloc 2: Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration – Bloc 3: Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants – Bloc 4: Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention – Bloc 5: Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Organisation de la formation théorique et pratique

Répartition des heures des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance			
– Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) (dans les trois premiers mois de la formation)			35h (= 5jours)
– Suivi pédagogique individualisé des apprenants (réparties tout au long de la formation)			7h
– Travaux personnels guidés (TPG) (réparties au sein des différents modules)			35 h (= 5jours)
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale (196 h = 28 jours)	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)	147 h (= 21jours)
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP)	28h (4 jours)
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP)	21 h (= 3jours)
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration (266 h = 38 jours)	3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	77 h (= 11jours)
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AP)	154 h (= 22 jours) -4j / AS
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h (= 5jours)
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants (91 h = 13 jours)	6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h (= 10jours)
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h (= 3jours)
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention (35 h = 5 jours)	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h (= 5jours)
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques (105 h = 15 jours)	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. Traitement des informations	35 h (= 5jours)
	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h (= 10jours)